

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

---  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
----

Séance du Conseil Municipal du MARDI 27 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le **VINGT-SEPT SEPTEMBRE** à 15 h 00, le Conseil Municipal de **LA TESTE DE BUCH**, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **Patrick DAVET, Maire**

Les membres du Conseil Municipal ont été convoqués par lettre en date du 21 septembre 2022.

Étaient présents :

M. DAVET, M. SAGNES, Mme POULAIN, M. BUSSE, Mme GRONDONA, M. PASTOUREAU Mme JECKEL M. BOUDIGUE, M. DUFALLY, Mme TILLEUL, M. BOUYROUX, M. BERILLON, M. BERNARD, Mme DELFAUD, Mme SECQUES, M. SLACK, Mme DESMOLLES, M. AMBROISE, M. VOTION, Mme DELEPINE, M. PINDADO, Mme COUSIN, M. BOUCHONNET, M. CHAUTEAU, Mme PETAS, M. MURET, Mme MONTEIL MACARD, Mme DELMAS, M. DUCASSE, M. MAISONNAVE, Mme PAMIES

Ont donné procuration (article L 2121-20 - 1° alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales)

Mme DEVARIEUX à M. PASTOUREAU  
Mme PLANTIER à M. SAGNES  
Mme PHILIP à Mme DELMAS

Absent :

M. DEISS

Secrétaire de séance (art. L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales)

M. BUSSE

Département  
de la Gironde  
---  
Commune  
de  
**La Teste de Buch**  
Chef lieu de Canton  
-----

Nombre de Conseillers :

. en exercice :

. présents :

. votants :

**Rapporteur : M. BUSSE**

**DEL2022-09-491**

## **APPROBATION DU NOUVEAU PLAN DE CIRCULATION**

*Vu le code général des collectivités territoriales,*

Mes chers collègues,

Considérant la volonté de la Ville de La Teste de Buch de concilier ville mobile et ville durable, ville sûre et ville partagée,

Considérant le souhait de la ville de renforcer l'attractivité de notre commune tout en développant le sentiment de fort attachement par nos concitoyens,

Considérant le souhait de la Ville de mettre en place toutes les conditions pour un réel report modal vers les mobilités alternatives aux voitures, notamment pour les 2 roues et les transports collectifs dont l'offre a été récemment renforcée par la COBAS

Considérant la volonté de la Ville de maintenir une offre de stationnement en centre-ville importante pour les commerçants et les riverains,

Considérant les termes de la délibération, votée à l'unanimité des suffrages exprimés le 14 décembre 2021, constituant la première étape de l'étude de circulation en centre-ville lancée au début 2021,

Rappelant que cette délibération avait validé les 7 principaux enjeux avec un premier niveau de réponses (annexe I)

Rappelant qu'à cette occasion avait été validée la suite à donner comportant notamment l'établissement pour la mi 2022 d'un nouveau plan de circulation en centre-ville (et la mise en œuvre d'une concertation et d'une large information avec les testerins),

Considérant que la première partie des travaux de renouvellement et enfouissement des réseaux effectuée en mettant en sens unique la rue du Port a permis au premier semestre 2022, grandeur nature, d'expérimenter cette mesure phare du nouveau schéma des circulations du centre-ville,

Considérant la réunion d'échanges et d'information organisée le 12 juillet pour tous les testerins au théâtre Cravey ainsi que la présentation aux conseils de quartier le 23 septembre 2022,

Considérant l'établissement d'un schéma 2 roues également proposé au vote à cette présente séance,

Je vous demande, mes chers collègues, après avis de la commission rénovation urbaine, aménagement de l'espace, développement économique et touristique du 20 septembre 2022, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le nouveau plan de circulation du centre-ville dont les principaux aménagements sont les suivants (annexe 2) :

- Mise en sens unique (nord-sud) de la rue du Port,
- Inversion des sens uniques de l'axe Lody-Jean de Grailly (qui deviendra sud-nord) et Carnot-Captalat (qui deviendra nord-sud) afin de désengorger la place Jean Hameau,
- Modification des circulations autour de la place Gambetta,
- A moyen terme mise à double sens de la rue Cap Océan et le changement de sens des rues Desbief, Francon et partiellement des rues des Alliés et Larrieu,
- Réhabilitation des rues Chanzy/Rostand

- **APPROUVER** la suite à donner pour la mise en œuvre de ce nouveau plan, constituée par :

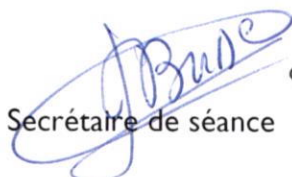
- La poursuite des études techniques préalables et d'avant-projet pour les opérations faisant l'objet d'une programmation financière calendaire dans le cadre du plan pluriannuel des investissements (PPI) voté au BP 2022,
- La prise en compte des opérations à lancer rapidement au titre du futur budget primitif 2023 qui sera voté le 9 décembre 2022 (aménagement de la rue du Port, de l'axe Chanzy-Rostand, 1<sup>ère</sup> tranche de l'avenue Charles de Gaulle entre la place Jean Hameau et rue Lody, enfouissement et reprise des réseaux rue du Président Carnot...

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à organiser la mise en œuvre de cette démarche.

Oppositions : M. DUCASSE – Mme DELMAS – M. MAISONNAVE - Mme PHILIP par procuration – Mme MONTEIL MACARD – M. MURET – Mme PAMIES

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à la majorité.

**Philippe BUSSE**

  
Secrétaire de séance

**Patrick DAVET**



  
Maire de La Teste de Buch  
Conseiller départemental de la Gironde